

# ESLETTES

## Présentation brève et synthétique des informations financières de la commune

La Loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a inscrit dans le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) l'obligation de joindre au budget primitif une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune :

CGCT - article L2313-1 :

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article [L. 2312-1](#), la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article [L. 2121-12](#), sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

### - Prévisions budgétaires 2022 (budget principal et budgets annexes)

Le Budget Primitif 2022 présente les caractéristiques suivantes :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses et Recettes	Dépenses et Recettes
1 831 371,14 €	1 196 665,39 €

#### **Fonctionnement**

L'examen de la section n'appelle pas de commentaires particuliers ; durant ce nouvel exercice, nous continuerons à maîtriser nos dépenses, malgré l'augmentation substantielle des postes énergies, transports et alimentation. Nous anticipons une très légère hausse des dotations d'état suite à l'augmentation de notre population.

#### **Investissement**

Les projets d'investissement 2022 s'élèvent à 394 070€ (voir tableau récapitulatif), hors travaux commandés en 2021 non terminés ou non facturés (87 055€).

Il est à noter des demandes de subvention auprès du Département ont été effectuées et pour lesquelles nous espérons des réponses positives.

### Tableau récapitulatif des projets 2022

désignation	Commandé	A soumettre	Total
Achat coupe pain	2 860		
Logiciel convocation séances	710		
Logiciel site internet et migration		3 000	
Tracteur KUBOTA		54 000	
Projet M4826-1-1-1 EP (changement tête de mats 2/2 commune)		54 100	
Projet M3135-1-2-1 Rue des Iris	63 700		
Extension rue des Iris	20 700		
AMO Vidéo protection		3 300	
Matériel électroportatif		3 000	
Lanterneaux école		7 500	
Signalétique horizontale		8 000	
Signalétique verticale		11 800	
Miroir + panneaux signalisation	1 200		
Sécurité routière		25 100	
Barnum		1 600	
Remise en état monument aux morts		5 100	
Main courante escalier salle du conseil	3 500		
Réfrigérateur école	300		
Maîtrise d'œuvre		15 000	
Agencements et aménagements de terrains		65 000	
Adoucisseur	3 900		
Banc cimetière		700	
DM 2021/64	5 000		
"	10 000		
"	10 000		
"	15 000		
	<b>136 870</b>	<b>257 200</b>	<b>394 070 €</b>

#### - Dette

Le financement de ces projets de travaux 2022 sera assuré en totalité par des fonds propres de la commune. Par ailleurs, nous anticipons le financement du futur aménagement autour du stade en prévoyant 95 000€ sur ce budget primitif.

#### - Taux

Les taux d'imposition votés en 2022, identiques à ceux de l'année 2021, sont les suivants :

Taxe Foncière Bâti	62,68%
Taxe Foncière Non Bâti	84,40%

Les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis l'année 2012. Pour cette nouvelle année, il est proposé de ne pas les modifier. Il est rappelé l'intégration, en 2021, dans la taxe sur le Foncier Bâti la Commune de celle auparavant perçue par le Département et désormais au profit de la Commune.

## - Subventions et participations versées

Prévisions des subventions aux associations

Association Médico Educative Rouennaise (AMER)	<b>150,00 €</b>
BTP CFA Georges Lanfry	<b>130,00 €</b>
Centre Normandie Lorraine	<b>200,00 €</b>
Coopérative scolaire Ecole Claudine Guérin	<b>400,00 €</b>
Football Club du Nord Ouest	<b>600,00 €</b>
Foyer Rural de Jeunes et d'Education Populaire	<b>1 800,00 €</b>
Foyer Socio Educatif Collège Eugène Noël	<b>770,00 €</b>
HANDI SUP	<b>100,00 €</b>
LA RECRE DES ECOLIERS	<b>200,00 €</b>
Les Amis du Livre	<b>1 600,00 €</b>
PAR-TAGE Espace horticole	<b>65,00 €</b>
PAPILLONS BLANCS	<b>100,00 €</b>
Restaurants du Cœur	<b>250,00 €</b>
SSIAD	<b>500,00 €</b>
Secours populaire (SOLIDARITE UKRAINE)	<b>2 000,00 €</b>
Secours populaire	<b>200,00 €</b>
SOLEPI (0,20 X 1 635)	<b>300,00 €</b>

Le montant total des subventions accordées pour l'année 2022 s'élève à  
9 365€.

§§§§§§§§§§§§§§§§§§